

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE · COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 20 octobre 2023
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 18

Etaient présents (18) :BOURLIATAUD Isabelle, CHANGION Daniel, COUEGNAS David, DAUDE Dominique, DEBLOIS Marie-Noëlle, DIDIERRE Jean-Gérard, FORESTIER Joël, FOUR Franck, JEANDILLOU Corinne, LAFARGE Monique, LAUBARY Dominique, LEGOUFFE Yves, MATINAUD Gilles, RAIGNE Philippe, RIVET Françoise, SAUTOUR Jean-Claude, SERRUT Valérie, WAMPACH Joe.

Pouvoirs (3) : DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique, LAFARGE Didier à FOUR Franck, MONZAUGE Christian à BOURLIATAUD Isabelle.

Absents excusés (4) : DE CUYPER Micheline, LAFARGE Didier, MONZAUGE Christian, LAVAUD Henri.

Absents (3) : BLANQUET Géraldine, BROUSSE Didier, LEYGNAC Roland,

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique.

Délibération n° 2023-72 : Autorisation d'emprunt pour le financement du projet conduite eau sur la Croisille

Les travaux de renouvellement de conduites – commune de La Croisille sur Briance, confiés à l'entreprise SADE, sont en cours d'achèvement.

M. le Président rappelle que le budget eau potable de la communauté de communes a été voté à l'unanimité le 3 avril 2023 par délibération n° 2023-31 et que les opérations d'investissement comprenaient un financement par l'emprunt de 200 000 €.

M. Le Président a sollicité plusieurs organismes bancaires dont les principales caractéristiques des offres ont été présentés lors du conseil communautaire du 18 septembre 2023 qui a décidé à l'unanimité de retenir la proposition Aqua-prêt de la banque des territoires, de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de prêt de 200 000€.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 195 352 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL (Aqua-Prêt)

Montant : 195 352 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissements prioritaires

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Briançonnais après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

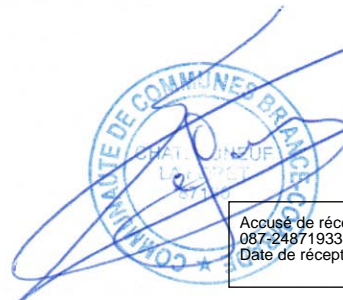
Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** son Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 6 novembre 2023

Le Président

Yves LE GOUFFE



Date de publication, le 07.11.2023

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20231107-2023_72-DE
Date de réception préfecture : 07/11/2023